

Arrêté n°2025 – 89 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR Odontologie

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2025-55 relatif à l'élection des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR Odontologie,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mercredi 19 novembre 2025, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR Odontologie.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège usagers

Sièges à pourvoir : 6
Inscrits : 537
Votants : 210
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 210
Quotient électoral : 35

Ont obtenu :

| Liste | Suffrages obtenus | Sièges direct attribués | Sièges attribués au plus fort reste | Total des sièges |
|-----------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------------------|------------------|
| Master BBS | 5 | 0 | 0 | 0 |
| Liste portée par M. EL AKID | 205 | 5 | 1 | 6 |

Sont déclarés élus :

| Titulaires | Suppléants |
|-------------------------|----------------|
| EL AKID Adam | HENOCQ César |
| ROLNIK BENAMEUR Clara | VAZ Elisa |
| BODNAR Paul | MURA Gabriel |
| MARGEAULT-CLEMENT Desta | GEOFFRIN Léane |
| ZRAIKA Mustapha | BIOT Thomas |
| BOUBKARI Karima | AVCI Elif |

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

La directrice de l'UFR Odontologie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

le 25 nov. 2025



Christophe CLÉMENT

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 25/11/2025

Mis en ligne le : 25/11/2025

